

CONTRIBUTION DES FAMILLES

2023—2024

TARIFS MENSUELS AVEC RÉGLEMENT D'OCTOBRE 2023 À JUIN 2024
ARRHES À VERSER À L'INSCRIPTION OU À LA RÉINSCRIPTION DE 290 €

CLASSES	FRAIS DE SCOLARITÉ	FRAIS DE SCOLARITÉ + 1/2 PENSION				FRAIS DE SCOLARITÉ + INTERNAT + 1/2 PENSION			
	EXTERNE	1/2 PENSION 2 JOURS	1/2 PENSION 3 JOURS	1/2 PENSION 4 JOURS	1/2 PENSION 5 JOURS	INTERNE 2 NUITS + 1/2 PENSION 4 JOURS	INTERNE 3 NUITS + 1/2 PENSION 4 JOURS	INTERNE 4 NUITS + 1/2 PENSION 5 JOURS	INTERNE 5 NUITS + 1/2 PENSION 5 JOURS
6 ^e	78 €	139 €	164 €	188 €	213 €				
5 ^e	78 €	139 €	164 €	188 €	213 €				
4 ^e	68 €	130 €	154 €	179 €	203 €				
4 ^e DVM	68 €	125 €	146 €	168 €	190 €				
3 ^e	68 €	130 €	154 €	179 €	203 €				
3 ^e PM	68 €	127 €	150 €	173 €	196 €				
2 ^{de} GT	81 €	144 €	168 €	193 €	217 €				
2 ^{de} PRO	81 €	136 €	156 €	177 €	197 €	385 €	462 €	514 €	574 €
1 ^{re} année CAP	81 €	136 €	156 €	177 €	197 €	385 €	462 €	514 €	574 €
1 ^{re} GT	81 €	144 €	168 €	193 €	217 €	414 €	497 €	560 €	627 €
1 ^{re} PRO	81 €	133 €	152 €	171 €	190 €	375 €	450 €	499 €	557 €
2 ^{de} année CAP	81 €	133 €	152 €	171 €	190 €	375 €	450 €	499 €	557 €
3 ^{le} GT	71 €	134 €	158 €	183 €	207 €	404 €	488 €	551 €	619 €
3 ^{le} PRO	71 €	123 €	142 €	161 €	180 €	366 €	440 €	489 €	549 €
CAP CEBELEC	71 €	127 €	148 €	169 €	190 €	380 €	458 €	512 €	575 €

- Ces tarifs comprennent la cotisation à l'A.P.E.L (23€/an/famille) et la contribution solidarité des Maisons Don Bosco (5€/an/élève). Le choix de cotiser ou non se fera lors de l'inscription puis chaque année lors de la réinscription.
- La cotisation IDISS sera à ajouter à la facture pour les classes à horaires aménagés soit 170€/an pour le collège et 220€/an pour le lycée.

Adhérents à la Section Sportive, au Pole Espoir Cyclisme et à l'UNSS

Une adhésion pour la section sportive cyclisme sera facturée 360€/an
Une adhésion pour le pôle espoir cyclisme sera facturée 510€/an
Une adhésion pour l'UNSS association sportive sera facturée 20€/an

À noter :

Les périodes de stages en entreprise sont déjà prises en comptes dans le calcul des frais de scolarité, de demi-pension et d'internat et ne donnent donc pas lieu à réduction. Tous les frais d'impayés ou de contentieux sont à la charge des familles.

RÉDUCTIONS

Pour les familles dont 2 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 159 € par famille et par an.
Pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés à Don Bosco, réduction de 320 € par famille et par an.

BOURSES

Les élèves scolarisés à Don Bosco peuvent bénéficier des « bourses nationales ». Les dossiers sont à faire entre le mois de mars et de juin 2023 dans l'établissement actuel. La Fondation Don Bosco attribue également des « bourses privées » en fonction des situations économiques et familiales. N'hésitez pas à nous contacter 04 89 81 00 62.